

Paris, le 31 mars 2022

RETARD DE LA PUBLICATION DES TARIFS MCO 2022 : LES MEDECINS PRIS EN OTAGE !

Début mars, nous avons été alertés du retard, comme chaque année, de la publication des tarifs MCO. Ceux-ci étaient tout d'abord annoncés pour fin mars, or aujourd'hui, nous ne voyons toujours rien venir, et pire, on nous parle désormais d'une publication mi-avril !

La raison ? Un décalage dans les arbitrages finaux de la DGOS, expliqué par la complexité d'intégration des mesures nouvelles, et particulièrement des revalorisations salariales issues du Ségur.

Dans l'attente, les établissements ont donc suspendu les chaînes de facturation avec notamment des conséquences directes sur les délais de paiement des honoraires des médecins qui y exercent.

Et qui trinque ? Les médecins libéraux qui exercent en établissement, pris en otage de décisions sur lesquelles ils n'ont pas la main, et qui malgré tout, doivent assurer à la fin du mois de mars, le paiement de leurs charges et de leurs salariés. Ceci est d'autant plus ironique que ces mêmes salariés n'ont quant à eux pas pu bénéficier de ces revalorisations salariales, prévues par le Ségur, contrairement à leurs collègues des établissements.

Nous refusons que les médecins libéraux exerçant en établissement subissent plus longtemps les conséquences d'un tel retard, et dans l'attente de la publication des tarifs 2022, nous demandons le déblocage immédiat d'une avance sur honoraires.

Dr Franck Devulder - Président
06 14 09 64 56
franck.devulder@csmf.org

Relations presse : Adrien Chapron
01 43 18 88 17 / com@csmf.org

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [YouTube](#) www.csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spécialistes-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.